

Site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »

Elaboration du Document d'Objectifs (DOCOB)

Groupe de travail avec les élus – Affluents rive droite

Le 20 janvier 2010 matin

Etaient présents :

- M. SIDERATOS, adjoint au maire de Barbezieux Saint-Hilaire,
- M. MICHON, adjoint au maire de Barbezieux Saint-Hilaire,
- M. GALLUT, adjoint au maire de Brie sous Archiac,
- M. SEQUINOT, adjoint au maire de Brie sous Archiac,
- M. le maire de Guimps,
- M. ESTEVE, maire de Marignac,
- M. FORGET, adjoint au maire de Moings,
- M. CHARLASSIER, maire de Neuillac,
- M. BROTEAU, maire de Réaux,
- M. STHIK, maire de Saint-Ciers Champagne,
- M. COUILLAUD, adjoint au maire de Saint-Germain de Vibrac,
- M. MARIAU, maire de Saint-Maurice de Tavernole,
- M. ROLLAND, DREAL Poitou-Charentes,
- M. LEBON, Conseil Général de Charente-Maritime,
- M. MENARD, Cabinet d'études BKM.

Questions soulevées par les membres du groupe de travail (*Réponses en italique*)

- Il existe des projets de réserves de substitution dans le bassin versant de la Seugne → *Cette question ne relève pas de Natura 2000 mais d'autres maîtres d'ouvrages. Si ces projets aboutissent, il faudra apporter la preuve qu'ils n'ont pas d'incidences négatives sur le site Natura 2000 (étude d'évaluation des incidences).*
- Nécessité de prendre en compte la lutte contre le ragondin → *Cela sera fait dans le cadre du DOCOB, notamment afin de s'assurer que les moyens mis en œuvre sont bien compatibles avec les exigences écologiques du Vison d'Europe. Natura 2000 peut financer des actions en ce sens (achats de cages-pièges par exemple).*
- Les élus signalent la question des bois morts issus de la tempête de 1999, et des repousses broyées, laissées en l'état.
- Les élus demandent des précisions sur les modalités d'inventaires biologiques sur le terrain → *Il est indiqué que les inventaires démarreront au printemps, après une phase de préparation (interprétation de photos aériennes), et nécessiteront de pénétrer dans des parcelles : les communes seront prévenues une semaine avant le passage des chargés d'études de BKM.*

- Peut-on craindre l'invasion du site par le Vison d'Amérique → *Il est répondu qu'il y a peu de craintes en Poitou-Charentes. Il existe par ailleurs un suivi de la présence du Vison d'Amérique par le bureau d'études GREGE.*
- Il est demandé comment ont été définis les groupes de travail → *Il est indiqué qu'ils résultent d'un découpage géographique : 4 groupes ont été délimités (Seugne amont, Seugne aval, affluents rive droite, affluents rive gauche). Plus tard, pour la définition des objectifs et des actions, il y aura aussi un découpage thématique.*
- Quelles sont les limites du site ? : *Actuellement le site est délimité au 1/100.000. Un des premiers travaux de l'opérateur technique est d'affiner cette délimitation au 1/25.000 en se basant sur des limites physiques (routes, limites de parcelles, haies...). Ce travail est en cours d'élaboration. Il sera présenté lors du prochain Comité de Pilotage.*
- Nécessité d'impliquer les propriétaires de moulins : *cela sera fait dans le cadre du diagnostic.*
- Nécessité de consulter les élus et les autres structures ressources : *c'est l'objet de ces groupes de travail ; les structures ressources (comme la CdC) seront consultées dans le cadre du diagnostic.*
- Il est évoqué la question du grand gibier et des dégâts aux cultures → *Cette question n'est pas du ressort direct de Natura 2000. Il existe d'autres outils pour cela.*
- Quels seront les moyens financiers pour mettre en œuvre les actions prévues → *Les actions contractuelles sont financées par l'Etat et l'Europe. Les actions hors contrats peuvent bénéficier de subventions.*

Consultation des élus sur les principales problématiques du site

L'eau et les milieux aquatiques

Le Trèfle et le Tâtre sont des rivières déficitaires en été, depuis très longtemps (tous les propriétaires de moulin à eau avaient aussi un moulin à vent). Assecs réguliers sur le Trèfle jusqu'au moulin de Rochette. Plusieurs raisons peuvent être évoquées :

- nature du substrat géologique
- nombreux moulins avec ouvrages défectueux et mauvaises manœuvres des pelles
- déversoirs et empellement de la collectivité : actionnés par des bénévoles ; un certain nombre sont en mauvais état (plus opérationnels).
- opérations d'aménagement hydraulique dans les années 70-80 : curage et recalibrage de la rivière ont entraîné enfouissement du lit, mise à nu du substrat perméable, augmentation des débits.

Pas de problèmes particuliers en période de crue.

Il existe un projet d'aménagement de déversoir sur les communes de Saint-Germain de Vibrac et Saint-Ciers Champagne.

Il n'existe plus de prélèvements directs dans la rivière, mais encore des forages dans la nappe. Captage à Saint Hilaire de Barbezieux ; captage profond à Neuillac (n'est plus utilisé).

Pas d'établissements polluants importants dans le bassin versant.

L'assainissement individuel domine. Le SPANC est assuré par la RESE en Charente-Maritime et la CdC des 3B en Charente (diagnostics réalisés).

Pas de gros soucis de qualité des eaux, en dehors des teneurs en nitrates : beaucoup de communes sont classées en « zone vulnérable pour les nitrates ».

En 1983, il y a eu une pollution par hydrocarbures sur le Tâtre due à un renversement de poids lourds sur la RN 10. Aujourd'hui, il existe un dispositif d'alerte à la pollution accidentelle sur la RN.

L'entretien des cours est assuré par :

- le Syndicat du Trèfle et affluents en Charente-Maritime
- le Conseil Général en Charente

Il existe un programme de travaux d'entretien.

Un travail important de nettoyage a été fait suite à la tempête de 1999.

L'agriculture

Traditionnellement les vallées étaient des terres de prairies. Elles ont disparu progressivement depuis 30 ans, l'élevage diminuant au profit des cultures
Les cultures dominantes sont : maïs, blé, tournesol, quelques pépinières de vigne
Peu de terres sont drainées, le sol étant naturellement perméable.

La plupart des communes ont été remembrées : disparition de haies, création de fossés qui ont « asséché » la plaine.

Il existe encore néanmoins quelques zones humides : en prairies, en peupleraies, ou laissées en taillis.

Il n'existe pas d'élevage intensif sur les communes.

Les peupleraies

Elles se sont développées en même temps que les prairies disparaissaient.

Le parcellaire est très émietté. Il ne s'agit pas d'une culture intensive.

La tempête de 1999 a engendré de nombreux dégâts ; pas de réorganisation foncière pour la replantation.

La surface de peupleraies évolue peu.

Il existe aussi une plantation de saules sur la commune d'Allas-Champagne pour la production de bois-énergie (voir la CdC et la direction de l'énergie du Conseil Général).

Les loisirs

La pêche reste un loisir important (quand il y a de l'eau)

Nombreux sentiers de randonnée, gîtes ruraux....

Site touristique : Rochers de la Cordée, avec activité d'escalade ; le site appartient à la Communauté de communes.

Passionné de photographie au village de Chaillot.

Espèces envahissantes

Le principal soucis est le ragondin : piégeage et tir organisés par les communes et l'ACCA ainsi que le FDGDEON et la CdC (fournissent les cages). Un congélateur est géré par la commune de Jonzac.

Autres espèces envahissantes : rat musqué, écrevisse de Louisiane, écrevisse américaine

Grenouille taureau ?

Pas de jussie.

Les principaux enjeux

Réaliser des aménagements permettant de garder de l'eau

Meilleure gestion des ouvrages.

Mais faibles moyens du Syndicat.

Site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »

Elaboration du Document d'Objectifs (DOCOB)

Groupe de travail avec les élus - Affluents rive gauche

Le 20 janvier 2010 après-midi

Etaient présents :

- M. ARRIVE, maire d'Agudelle,
- M. PICHET, adjoint au maire de Clion sur Seugne,
- M. GALLUT, adjoint au maire de Brie sous Archiac,
- Mme. GOYEAU, maire de Guitinières,
- M. FAVEREAU, adjoint au maire de Mirambeau,
- Mme. GRELARD, maire de Mosnac,
- M. BOISSON, conseiller municipal de Nieul le Virouil,
- Mme ROUSSEAU, adjointe au maire de Saint-Simon de Bordes,
- M. LOUIS-JOSEPH, maire de Soubran,
- M. BOUYER, maire de Tugéras Saint-Maurice,
- Mme GRUGET, adjointe au maire de Villexavier,
- M. POTIER, conseiller municipal de Guitinières,
- M. FAURE, conseiller municipal de Guitinières,
- M. BOURREAU, maire de Saint-Sigismond
- M. ROLLAND, DREAL Poitou-Charentes,
- M. LEBON, Conseil Général de Charente-Maritime,
- M. MENARD, Cabinet d'études BKM.

Questions soulevées par les membres du groupe de travail (*Réponses en italique*)

- Il est exprimé le souhait de bien prendre en compte l'activité agricole et ne pas imposer de nouvelles contraintes à cette activité. Il est indiqué qu'il est difficile de trouver des organismes représentatifs de la profession : la Chambre, les Syndicats, l'ADASEA ne le sont pas suffisamment
- Le DOCOB sera-t-il le fruit du Comité de Pilotage (Copil) ou des groupes de travail → *C'est plutôt dans les groupes de travail que vont émerger les actions du DOCOB. Le Copil est là pour les valider.*
- Les expériences passées en matière de contrats agro-environnementaux (CTE, CAD) se sont parfois retournés contre les agriculteurs pour des raisons administratives (papiers mal remplis...) → *Il est indiqué que c'est le problème général des financements de la PAC, pas spécifique à Natura 2000. Aujourd'hui l'outil est la MAEt ; il est important que tous les acteurs de terrain soient écoutés et qu'ils participent activement à la définition des mesures.*

- Quelles sont les interférences entre les projets d'urbanisme et Natura 2000 → *c'est le régime de l'évaluation des incidences : il faudra apporter la preuve que le projet d'urbanisme n'engendre pas d'incidences négatives sur l'état de conservation des habitats et des espèces.*
- Quelles sont les interférences entre les rejets d'effluents de l'assainissement et Natura 2000 → *Il est indiqué qu'il existe déjà une réglementation en matière d'assainissement ; Natura 2000 n'apporte rien de plus.*
- Un PLU peut-il étendre une zone Natura 2000 ? → *Un PLU ne peut étendre une zone Natura 2000. En revanche, celle-ci peut faire l'objet d'un classement spécifique.*
- Interférences entre une base de loisirs et la zone Natura 2000 → *Il faudra regarder si la base génère des incidences sur la zone Natura 2000. Si oui, des solutions devront être proposées.*
- Natura 2000 apporte-il des financements de mise aux normes réglementaires → *Ces financements ne sont pas éligibles au titre de Natura 2000.*

Consultation des élus sur les principales problématiques du site

L'eau et les milieux aquatiques

La Maine et ses affluents sont des rivières déficitaires en été. Assecs réguliers sur tout le cours d'eau (sauf là où il y a des fosses). Les variations de débits sont fortes. Plusieurs raisons peuvent être évoquées :

- nature du substrat géologique
- moins d'apports latéraux (déficit d'entretien des sources et fontaines)
- nombreux moulins avec ouvrage défectueux et mauvaises manœuvres de pelles
- déversoirs et empellement de la collectivité : actionnés par des bénévoles ; un certain nombre sont en mauvais état (plus opérationnels).

Pas d'opérations d'aménagement hydraulique sur le cours d'eau

L'entretien des cours d'eau est du ressort du Syndicat de la Maine et affluents

Les Brigades Vertes assurent l'entretien. Les élus regrettent que la végétation soit laissée sur le bord du cours d'eau et soit entraînée dans le cours d'eau à l'occasion d'une crue.

Sources de pollutions : essentiellement agricole et domestique. L'assainissement est surtout individuel. Il existe un SPANC : Syndicat des Eaux de Charente-Maritime.

Il existe des captages d'eau potable :

- à Clion : captage de surface (source), gérée par la RESE
- à Saint-Simon : forage profond dans la vallée.

L'agriculture

Traditionnellement les vallées étaient des terres de prairies. Elles ont disparu progressivement depuis 30 ans, l'élevage diminuant au profit des cultures.

Les cultures dominantes sont : maïs, blé, tournesol. On n'est pas dans un secteur de monoculture.

L'élevage est encore présent localement (Guittinières, Villexavier) : bovins viande, chevaux, moutons.

A Clion : élevage de chèvres en cours de création.

La plupart des communes ont été remembrées : disparition de haies, création de fossés qui ont « asséché » la plaine.

Les peupleraies

Elles se sont développées en même temps que les prairies disparaissaient.

Le parcellaire est très émietté. Il ne s'agit pas d'une culture intensive.

La tempête de 1999 a engendré de nombreux dégâts ; pas de réorganisation foncière pour la replantation.

La surface de peupleraies évolue peu.

Les loisirs

La pêche reste un loisir important. La Maine est en 1^{ère} catégorie. Effet pervers : les espèces de 2^{ème} catégorie ont peu à peu disparu. La truite est présente uniquement au moment des lâchers.

La chasse est pratiquée partout

Nombreux sentiers de randonnée, gîtes ruraux....

Base de loisirs de Clion/Seugne (dans la rivière la Seugne) : pédalos, barques, restauration, jeux d'enfants... Projet d'agrandissement de la construction existante.

Plan d'eau de pêche de Saint-Simon : géré par la Gaule jonzacaïse ; promenades autour de l'étang

Etang de pêche de Saint-Hilaire du Bois : géré par la commune

Etang d'Allas Bocage : pisciculture sans activité de loisirs, gérée par la Fédération de Pêche.

Espèces envahissantes

Le principal soucis est le ragondin : piégeage et tir organisés par les communes et l'ACCA ainsi que le FDGDEON et la CdC (fournissent les cages). Un congélateur est géré par la commune de Jonzac. On note le manque de bénévoles.

Autres espèces envahissantes : rat musqué, écrevisse de Louisiane, écrevisse américaine

La perche arc-en-ciel (calicoba) est présente dans la Maine.

Espèces d'intérêt patrimonial

La Cistude d'Europe serait présente à Guittinières, dans des mares à Saint-Simon.

Site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »

Elaboration du Document d'Objectifs (DOCOB)

Groupe de travail avec les élus - Seugne amont

Le 21 janvier 2010 matin

Etaient présents :

- M. NOBERON, adjoint au maire de Chatenet,
- M. MENARD, maire de Chepniers,
- Mme. GIRAUDEAU, maire de Fontaine d'Ozillac,
- M. FOURCADE, maire de le Pin,
- M. CLEMAQUE, adjoint au maire d'Ozillac,
- M. TORNIER, conseiller municipal d'Ozillac,
- M. GEAY, maire de Pognac,
- Mme SAGEOT-CHOMEL, conseillère municipale de Pommiers Moulons,
- M. FRADON, maire de Pouillac,
- M. POURTEAU, maire de Sainte-Colombe,
- Mme DUBREUILH, conseillère municipale de Saint-Maigrin,
- M. MARTY, maire de Saint-Médard,
- M. ROLLAND, DREAL Poitou-Charentes,
- M. LEBON, Conseil Général de Charente-Maritime,
- M. MENARD, Cabinet d'études BKM.

Questions soulevées par les membres du groupe de travail (*Réponses en italique*)

- Il est signalé qu'il existe un atlas des zones inondables sur la Seugne
- Il est signalé qu'il existe des projets de réserves de substitution dans le bassin versant de la Seugne, portés par l'Institution du Fleuve Charente : il s'agit de réserves de surstockage qui ont pour objet de retenir l'eau en période de crue : projets sur les communes d'Ozillac et Champagnac
- Il a été réalisé un plan d'entretien et d'aménagement de la Seugne, réalisé par le cabinet SEGI, finalisé il y a 3 ans : document disponible à la Communauté de communes.
- Quelles sont les limites du site ? : *Actuellement le site est délimité au 1/100.000. Un des premiers travail de l'opérateur technique et d'affiner cette délimitation au 1/25.000 en se basant sur des limites physiques (routes, limites de parcelles, haies...). Ce travail est en cours d'élaboration. Il sera présenté lors du prochain Comité de Pilotage.*

- Il est signalé que l'élaboration des actions et de leur cahier des charges devra être concertée et que les actions devront prendre en compte les activités humaines → *Il est répondu que cela sera fait dans le cadre des groupes de travail.*
- Quel retour y-a-t-il sur le suivi des actions mises en œuvre et sur l'évolution des sites Natura 2000 → *Il est répondu que le bilan est contrasté : certains éléments sont confortés, d'autres sont en déclin (sonneur à ventre jaune, prairies maigres de fauche...*

Consultation des élus sur les principales problématiques du site

L'eau et les milieux aquatiques

La Seugne est une rivière déficitaire en été, depuis très longtemps. Assecs réguliers entre Champagnac et Vibrac. Le Pharaon en revanche a toujours de l'eau. Plusieurs raisons peuvent être évoquées :

- nature du substrat géologique (présence de pertes)
- débit faible à la source (tarissement)
- entretien défectueux des ouvrages hydrauliques (pelles)
- opérations d'aménagement hydraulique dans les années 70-80 : curage et recalibrage de la rivière ont entraîné enfoncement du lit, mise à nu du substrat perméable, augmentation des débits. Les travaux ont eu lieu sur la Seugne de la Source à Jonzac, et sur les affluents.

Pas de problèmes particuliers en période de crue sinon que les crues s'évacuent plus vite, depuis les aménagements hydrauliques.

Pas d'établissements polluants importants dans le bassin versant du type rejet industriel ou élevage intensif

Le seul problème est l'assainissement individuel qui domine. La mise aux normes est progressive.

Il existe une station d'épuration à Jonzac récemment réhabilitée.

L'agriculture

Traditionnellement les vallées étaient des terres de prairies. Elles ont disparu progressivement depuis 30 ans, l'élevage diminuant au profit des cultures.

Il reste encore des zones de prairies entre la source et Sainte-Colombe (vaches allaitantes), mais l'activité d'élevage est très fragilisée.

Les cultures dominantes sont : maïs, blé, tournesol.

Peu de terres sont drainées, le sol étant naturellement perméable. Pas d'irrigation dans les terres de vallée.

Un grand nombre de communes ont été remembrées : beaucoup de haies et petits bosquets ont disparu : cela entraîne une érosion hydrique marquée et des apports de MES dans la rivière.

Il existe des opérations de replantations de haies.

Les peupleraies

Elles se sont développées en même temps que les prairies disparaissaient.

Le parcellaire est de petite taille et très émietté. Il ne s'agit pas d'une culture intensive.

La tempête de 1999 a engendré de nombreux dégâts ; pas de réorganisation foncière pour la replantation. Assez peu de peupleraies ont été replantées.

La surface de peupleraies évolue peu.

Les loisirs

La pêche et la chasse restent des loisirs importants.

Nombreux sentiers de randonnée, gîtes ruraux, un gîte équestre.

Plusieurs plans d'eau ouverts au public (pêche, promenade) : Bran, Léoville, Mortiers.

Espèces envahissantes

Le principal soucis est le ragondin : piégeage et tir organisés par les communes et l'ACCA ainsi que le FDGDEON et la CdC (fournissent les cages). Un congélateur est géré par la commune de Jonzac.

Autres espèces envahissantes : rat musqué, écrevisse de Louisiane, écrevisse américaine

Les principaux enjeux

La restauration des ouvrages des moulins et leur fonctionnement

Une volonté politique de promouvoir le tourisme rural.

Site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »

Elaboration du Document d'Objectifs (DOCOB)

Groupe de travail avec les élus - Seugne aval

Le 21 janvier 2010 après-midi

Etaient présents :

- M. DESSAIVRE, maire de Belluire,
- M. CHAIGNIER, maire de Lussac,
- M. MEJEAN, maire de Pons,
- M. MARTIAL, maire de Saint-Germain de Lusignan
- M. GENEAU, maire de Saint-Léger, conseiller communautaire de la CdC de Pons
- M. DARANLOT, maire de Berneuil,
- M. ROLLAND, DREAL Poitou-Charentes,
- M. LEBON, Conseil Général de Charente-Maritime,
- M. MENARD, Cabinet d'études BKM.

Questions soulevées par les membres du groupe de travail (*Réponses en italique*)

- Quel est le retour sur la mise en œuvre de Natura 2000 dans la région → *Aujourd'hui plus de 80 DOCOB sont approuvés et la contractualisation a débuté depuis plusieurs années : MAEt et Contrats Natura 2000. Le DOCOB Haute Seugne en est à son démarrage ; les actions concrètes seront définies avec les acteurs de terrain.*
- Inquiétude des agriculteurs : Natura 2000 n'est-il pas une usine à gaz où l'avis des agriculteurs n'est pas suffisamment pris en compte → *Il faudra être vigilant lors des groupes de travail qui définiront le contenu des cahiers des charges des MAEt ; il est important que les agriculteurs participent à ces groupes. Le retour d'expérience est que les agriculteurs ont été écoutés lors de l'écriture des cahiers des charges.*
- Quelles sont les limites du site ? : *Actuellement le site est délimité au 1/100.000. Un des premiers travail de l'opérateur technique et d'affiner cette délimitation au 1/25.000 en se basant sur des limites physiques (routes, limites de parcelles, haies...). Ce travail est en cours d'élaboration. Il sera présenté lors du prochain Comité de Pilotage.*
- Peut-on déposer un Certificat d'urbanisme à l'intérieur d'un périmètre de site Natura 2000 ? → *Il faut examiner les incidences du CU sur le site ; c'est au regard de ces incidences que l'on peut se prononcer.*

- Il existe un élevage de chiens et une base de loisirs dans le site Natura 2000. Est-ce compatible ? → *Ce n'est pas incompatible. Si ces activités souhaitent s'étendre, il faudra réaliser une étude d'évaluation des incidences sur le site Natura 2000.*
- Y a-t-il des obligations supplémentaires sur les bandes enherbées le long des cours d'eau, induites par Natura 2000 ? Peut-on planter les bandes enherbées ? → *Les bandes enherbées sont régies par la PAC ; Natura 2000 n'induit pas d'obligation supplémentaire. Le cahier des charges sur les bandes enherbées n'autorise pas la plantation.*
- Peut-on planter des taillis à courte révolution en bord de cours d'eau pour produire du bois énergie → *Natura 2000 n'interdit pas mais pourra orienter la localisation de ces plantations ; les incidences de ces plantations sur le site devront être étudiées.*
- Quelle gestion des peupleraies est-elle souhaitable ? → *Il est souhaitable de laisser un couvert végétal se développer après les premières années (dès que l'élagage à 6 m a été effectué).*
- Les activités de chasse, pêche, et randonnées pourront elles évoluer comme aujourd'hui ? → *ces activités sont déclarées non perturbantes et pourront continuer à s'exercer. En revanche les loisirs motorisés sont encadrés par une réglementation spécifique ; Natura 2000 n'apporte pas plus de contrainte réglementaire.*
- Quels sont les outils pour piéger le ragondin ? → *Il existe une réglementation sur le piégeage ; chacun peut piéger le ragondin ; dans un site Natura 2000 où le Vison d'Europe est présent, il convient d'équiper la cage d'un kit d'échappement.*
- Quels sont les outils pour piéger les écrevisses de Louisiane → *Il n'existe pas d'outil de régulation hormis la pêche occasionnelle.*
- Un arrêté préfectoral interdit le désherbage chimique en bordure de cours d'eau. Que peut-on faire à la place ? → *Il peut être utilisé la méthode thermique, le paillage, ou la méthode manuelle.*

Consultation des élus sur les principales problématiques du site

L'eau et les milieux aquatiques

La Seugne est une rivière déficitaire en été, mais sans assec ; les affluents sont en revanche souvent à sec. Plusieurs raisons peuvent être évoquées :

- Empellements des moulins et du Syndicat défectueux et mal gérés.
- Nettoyage d'après la tempête de 1999 : accentue les débits.

Il existe deux syndicats d'aménagement hydraulique sur la Seugne (Syndicat Basse Seugne, et Syndicat Seugne moyenne). Il est déploré le manque de gestion et l'absence de gestion concertée.

Il n'y a pas eu de travaux d'aménagement hydraulique lourd sur la rivière (comme sur la Seugne amont).

L'entretien des berges est assuré par les Brigades Vertes.

Pas d'établissements polluants importants dans le bassin versant. Le problème principal est l'assainissement individuel, souvent défectueux.

L'agriculture

Traditionnellement les vallées étaient des terres de prairies. Elles ont disparu progressivement depuis 30 ans, l'élevage diminuant au profit des cultures.

Les cultures dominantes sont : maïs, blé, tournesol.

Peu de terres sont drainées, le sol étant naturellement perméable.

Des secteurs de prairies sont encore présents par endroits (sur Lussac par exemple).

Il n'existe pas d'élevage intensif sur les communes.

Les peupleraies

Elles se sont développées en même temps que les prairies disparaissaient.

Le parcellaire est très émietté. Il ne s'agit pas d'une culture intensive.

La surface de peupleraies évolue peu ; leur superficie serait plutôt en diminution.

Les loisirs

La pêche et la chasse restent des loisirs importants

Nombreux sentiers de randonnée, gîtes ruraux....

Il existe un élevage de chevaux.

Un élevage de chiens est à noter à l'intérieur du site Natura 2000 sur la commune de Belluire.

Sur la commune de Pons, est implantée une aire de loisirs.

Espèces envahissantes

Le principal soucis est le ragondin : piégeage et tir organisés par les communes et l'ACCA ainsi que le FDGDEON et la CdC (fournissent les cages).

Autres espèces envahissantes : jussie, frelon asiatique (dans les têtes de peupliers)

Le sanglier est en expansion dans les taillis.

Les principaux enjeux

Restaurer et entretenir les fossés, sources, fontaines

Développer le tourisme rural et l'organiser pour qu'il ne porte pas atteinte à l'environnement.

Restaurer les espaces naturels dans la vallée : prairies humides, boisements.